



Découverte, authentification
et vente aux enchères

des lettres-patentes du Roi d'Espagne

en faveur des héritiers du franc-comtois
Balthazar Gérard,
assassin du prince d'Orange

1490



Roch de COLIGNY
Cabinet de Haute Expertise Honoré d'Urfé



*Lettres-patentes de Philippe II, roi de Castille, d'Aragon, de Léon &c., duc de Bourgogne &c., comte de Bourgogne &c., par lesquelles il cède à la mère et aux frères & sœurs de feu Balthazar Gérard les seigneuries de Lièremont, Hostal et Dammartin, en paiement des vingt-cinq mille écus promis par l'édit de proscription contre le prince d'Orange.
Saint Laurent le Royal, 20 juillet 1590.*

DOCUMENT ORIGINAL
MANUSCRIT & ARMORIÉ.

Cahier de six feuillets de parchemin in-folio (dont la couverture, et dont six pages manuscrites) ; à l'encre brune, en français ; signature du Roi ; contreseing ; vaste composition héraldique pleine page.

Fragment (un tiers environ) du sceau royal de cire rouge, appendu à des lacs de fils d'or et d'argent.

Mouillure sur une partie de quatre lignes de chaque feuillet, avec légers manques entraînant la perte de quelques mots.

par l'entree des seigneurs obligacion. et promission de luy. Sans prejudice
de nos ordonnances. Lesquelles voulent en leur aultre points. et
articles demourant en leur plaine force. et signature. Non obstant aus
quelconques aultres ordonnances. rescriptes. mandemens. ou defences
faictes ou a faire a ce contraire. Car ainsi nous plait Il. En tesmoing
de ce nous avons signe ces lettres de nos noms. et fait mettre nostre
grand scel a celles. Donné en St Laurent le Royal en Castille.
Le vingtiesme jour du mois de Juillet. L'an de grace quinziesme
Nouante. Et de nos Regnes a scavoir de Naples. et hierusalem. Le
trentiesme de Castille. Aragon. Sicille. et de l'aultre. Le
vingt-cinqsme. et de Portugal le vingtiesme. M. D. V.

Philippe II

Par le Roy, Ducq, et Conte
de Bourgoigne

*D. Dela...
M...*

Transcription partielle

« Philippe II, roi de Castille, d'Aragon, de Léon (...), duc de Bourgogne (...) comte de Bourgogne (...), à tous presens et à venir ... salut.
Comme feu Baltazar Gérard, natif de Vuillaffans, baillage de Dole, siege d'Ornans, en nostre pays et conté de Bourgoigne, meu d'ung fervent désir (...) soi transporté en nos pays d'Embas à l'effet d'accomplir en la personne de feu Guillaume de Nassau, jadis prince d'Oranges, le chastoy que luy estoit destiné comme à chief et perturbateur de l'estat de la chrétiensité, et spécialement de nosdicts Pays-Bas (...) avoit mené à chief et de grand courage exécuté icelle emprinse en la ville de Delft (...) mardy dixiesme jour de juillet en l'an XVc octante-quatre, et y estant après faict prisonnier, soustenu tourmens tant horribles et cruels que sa constance en iceulx, avec sa mort y ensuivie quatre jours après, fut admirable, et causa étonnement aux propres tyrans et bourreaux que la luy donnerent (...), scavoir faisons que (...) avons (...) donné, cédé en paiement de ladite somme de vingt-cinq mille escus d'or, aux mère et héritiers légitimes dudict feu Baltazar Gérard (...) tous sept frères et sœurs germains dudict feu Baltazar Gérard (...) les seigneuries de Lyevremont, Hostal et Dompmartin jointes, situées au baillage d'Aval, siège de Pontarlier, en nostredict conté de Bourgogne (...) sauf et réservé toutefois la souveraineté et ressort (...).
Donné en Saint Laurent le Royal, en Castille, le vingtiesme jour du mois de juillet, l'an de grace XVc nonante (...). »

Le 4 mars 1589, Philippe II avait anobli les frères & sœurs de feu Balthazar Gérard, ainsi que leurs enfants et postérité mâle et femelle, et les descendants d'iceux nés et à naître en loyal mariage ; il leur avait concédé comme armoiries : « un écu parti en contrebande d'argent et de gueules, au lion de l'un et l'autre, armé et lampassé de sable, tenant en sa patte la foudre de Jupiter, de gueules, élancée d'azur, le timbre ouvert, les hachements et bourrelet des métal et couleur de l'écu, et pour cimier un lion naissant de gueules tenant en sa patte la même foudre ». Ce sont ces armoiries qui sont peintes au verso de la couverture du présent manuscrit.

page ci-contre : signature du Roi d'Espagne.

CONTEXTE

Dans les années 1570, Guillaume d'Orange menait la rébellion contre l'autorité de Philippe II sur les « Pays Bas espagnols ». En juin 1580, Philippe II publia un édit promettant à quiconque tuerait le prince d'Orange, d'être anobli et de toucher vingt-cinq mille écus d'or. Balthazar Gérard, originaire de Vuillaffans et dont la mère était native d'Anvers, se rendit alors à Delft où il s'introduisit auprès de Guillaume d'Orange. Malgré les avertissements de son épouse, Louise de Coligny, le prince ne se méfia pas de lui. Le 10 juillet 1584, Balthazar Gérard assassina le prince d'Orange de trois balles de pistolet. Capturé et jugé, il fut torturé et exécuté dans des souffrances horribles dès le 14 juillet : la main qui avait tenu le pistolet fut brûlée au fer rouge dans un gauffrier, il fut écorché vif, tailladé, brûlé au fer rouge, amputé, son cœur fut arraché et placé dans sa bouche ; il ensuite écartelé et décapité. Sa tête fut empalée sur une pique, et placée devant les fenêtres du palais du prince d'Orange, le restant de son corps exposé aux quatre portes de la ville.

Exécuté comme régicide aux Pays-Bas, Balthazar Gérard devint un héros du côté espagnol, dans la mesure où le tyrannicide fut toujours considéré, du point de vue moral, comme un droit et un devoir du peuple opprimé. Toutefois, le roi Philippe, prompt à susciter l'assassinat du prince d'Orange, fut lent à s'acquitter de ses promesses : il fallut que les héritiers de Balthazar Gérard intentassent des procès, pour que le roi donnât des lettres-patentes d'anoblissement et fit don de trois seigneuries pour régler la somme promise (25000 écus).

A Vuillaffans (département du Doubs), se trouve toujours la maison de Balthazar Gérard ; elle est classée monument historique.

Ce document signé par le Roi Philippe II fut, dès l'origine, conservé par la famille de Balthazar Gérard, comme preuve de noblesse et de possession des trois seigneuries. Il fut ensuite oublié ... et vient d'être redécouvert et authentifié. Il est présenté pour la première fois au public.

EXTRAORDINAIRE DOCUMENT ORIGINAL, TÉMOIN DES TROUBLES EXTRÊMES DE CETTE ÉPOQUE

page ci-contre : Le document, replié ; présence d'un fragment du sceau du Roi d'Espagne ; le sceau est en cire rouge, il est appendu à des lacs d'or et d'argent.





Guillaume, prince d'Orange,
assassiné en 1584 par Balthazar Gérard.
Peinture d'Adriaen Thomasz Key,



Louise de Coligny, princesse d'Orange,
femme de Guillaume prince d'Orange



L'assassinat du prince d'Orange par Balthazar Gérard.
Gravure imaginative du XIX^e siècle.



L'exécution de Balthazar Gérard, quelques jours après l'assassinat.
Gravure du XVI^e siècle.



portrait de Balthazar Gérard

Informations pratiques

La vente aux enchères est organisée par Maître Dessaut, commissaire-priseur.

L'expertise du manuscrit est assurée par M. Roch de Coligny, expert en manuscrits historiques & directeur du Cabinet de Haute Expertise Honoré d'Urfé.

La vente de ce manuscrit aura lieu le dimanche 10 mars 2019, sous le numéro 60, entre 14h45 et 15h15.

On pourra suivre la vente et enchérir sur le site : www.interencheres.com

Prix de départ pour ce manuscrit : 1500 euros

Le manuscrit sera visible à l'Hôtel des Ventes :

- Samedi 9 mars de 10h à 19h
- Dimanche 10 mars de 10h à 12h

Adresse :

Hôtel des Ventes de Chalon-sur-Saône
12, rue des Varennes
71880 Chatenoy Le Royal
Accès par autoroute A6 :
sortie Chalon Nord

Contact :

téléphone : 03 85 46 39 98
fax : 03 85 43 22 25
email : bdessaut@orange.fr



maison natale de Balthazar Gérard, à Vuillafans (Doubs),
classée « monument historique ».


Roch de COLIGNY
Cabinet de Haute Expertise Honoré d'Urfé

10, rue Chauchat, 75009 Paris - roch.coligny@gmail.com - www.honoredurfe.com